



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2024/74

Référence SPW-ARNE :

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Fonctionnaire technique** a décidé en date du **31 octobre 2024** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par la s.r.l. **KM CARS**, dont le siège social se trouve rue **Puits-Marie 70 à 4100 SERAING**.
Le terrain concerné est situé rue **Puits-Marie 70 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1re division section A n° 264 F 7**.
Le projet consiste à **maintenir en activité l'exploitation d'un commerce de véhicules automobiles ainsi qu'un garage d'entretien de véhicules à moteur**,

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté du 11 novembre 2024 au 25 novembre 2024, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** :

- ⑩ à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ;
- ⑩ par courriel : **enquete@seraing.be** ;
- ⑩ par tél : **04/330.86.20**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 6 novembre 2024.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON